



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le 23/10/2025

ID : 057-245700695-20251015-B20251014_09_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le quatorze octobre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le huit octobre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, MMES Rachel ZIROVNIK, Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, David ROBINET,

Absent avec procuration : ./.

Etaient excusés : Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Benoit STEINMETZ, Denis BAUR

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votants : 7

Secrétaire de séance : Rachel ZIROVNIK

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission Manon TURPIN, service communication.



9. Objet : Aides Communautaires aux Exploitations Agricoles - Attribution de subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 12 du Conseil communautaire du 7 mars 2017 autorisant la signature d'une convention d'autorisation d'interventions économiques entre la région Grand Est et la CCCE,

Vu la délibération n° 26 du Conseil communautaire du 3 mars 2020 autorisant la signature d'un avenant à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE, et instaurant les ACEA,

Vu l'avenant n° 1 à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE signé en date du 28 mai 2020,

Vu l'avenant n° 2 à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE signé en date du 15 septembre 2022,

Vu l'avenant n° 3 à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE signé en date du 10 août 2023,

Vu la décision n° 8 du Bureau Communautaire en date du 22 mars 2022 portant dernière modification du règlement des Aides Communautaires aux Exploitations Agricoles,

Le Comité de pilotage d'attribution des aides communautaires aux exploitations agricoles en date du 25 juin 2025 a examiné 5 dossiers de demande d'aides des exploitations agricoles indiquées dans le tableau ci-dessous,

Date Copii	N° dossier	Exploitation agricole	Objet de la demande	Montant total HT des investissements	Montant total HT éligible	Commune	Montant HT	Taux de financement global
25/06/2025	03/2024	SEBASTIEN KIFFER	Déchaumeur + carrelots	39 094,36 €	39 094,36 €	CATTENOM	7 818,87 €	20,00%
	03/2025	MICHEL REPPLINGER	Epandeur, pulvérisateur occasion	51 000,00 €	30 000,00 €	BERG-SUR-MOSELLE	4 500,00 €	8,82%
	06/2025	Frédéric ANTOINE	distributeur d'engrais, 1 rouleau niveleur	44 000,00 €	44 000,00 €	CATTENOM	6 600,00 €	15,00%
	10/2025	GAEC DU GRAND FRENE	moissonneuse batteuse d'occasion	85 000,00 €	30 000,00 €	CATTENOM	3 000,00 €	3,53%
	12/2025	GAEC REITER	téléscopique JCB occasion	78 400,00 €	30 000,00 €	RODEMACK	3 000,00 €	3,83%

Total	24 918,87 €
SS Total	24 918,87 €

Le montant des aides ACEA accordées lors du Comité d'attribution du 25 juin 2025 est de 24 918,87 €, ce qui porte le total des aides ACEA accordées pour l'année 2025 à 45 584,37 € pour 9 dossiers présentés.

Considérant cet exposé,

Après avis favorables du Comité de pilotage d'attribution des aides communautaires aux exploitations agricoles en date 25 juin 2025 et de la Commission « Développement économique et Aménagement du territoire » en date du 4 septembre 2025,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer aux demandeurs les subventions telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 7
Abstention : 0
Contre : 0

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

ID : 057-245700695-20251015-B20251014_09_SI-DE

Fait à Cattenom, le 15 octobre 2025

Le Président,

Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

ID : 057-245700695-20251015-B20251014_09_SI-DE